

## Salariés et demandeurs d'emploi à l'INSPÉ



### Vous voulez reprendre des études pour devenir enseignant ?

- 1 - Renseignez-vous d'abord sur les différents types de concours (externes, internes, troisièmes concours).
- 2 - Consultez ensuite les formations que vous propose l'INSPÉ.
- 3 - Enfin, prenez contact avec notre référente reprise d'études.

### 1 - A quel(s) concours pouvez-vous prétendre ?

---

**Les concours externes** sont ouverts aux personnes inscrites en M1 ou titulaires d'un titre ou diplôme équivalent.

**Les concours internes** s'adressent aux **agents titulaires ou non titulaires de la fonction publique** justifiant d'un titre ou diplôme sanctionnant un **Bac+3** et de **3 années d'exercice** (agents titulaires ou non titulaires de l'une des trois fonctions publiques, agents non titulaires ayant exercé dans les établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat, assistants d'éducation, maîtres d'internat ou surveillants d'externat dans les établissements d'enseignement publics...).

**Le troisième concours** est accessible, **sans condition de diplôme**, à toute personne justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins **cinq ans dans le cadre d'un contrat de droit privé**.

### 2 - Quelle formation choisir à l'INSPÉ ?

---

**l'Attestation Universitaire d'Enseignement Complémentaire (AUEC)** pour préparer en présentiel et à distance les concours auxquels vous pourriez déjà prétendre

**le Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation)** pour valider un Bac+5

### 3 - Quelle démarche suivre ?

---

**Salarié ou demandeur d'emploi**, vous souhaitez faire financer votre formation et devez justifier de votre présence en cours ? **Vous dépendez alors de la formation continue.**

Avant de candidater à l'une de nos formations, vous devez **impérativement et sans attendre** prendre contact avec **le Service de Formation Continue Universitaire (SFCU) : Widad BOUDJERADA**

Vous serez aidé à faire le choix de formation le plus adapté à votre situation et à connaître les éventuelles possibilités de financement qui s'offrent à vous.

